



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS – DICRIM

→ La commune de Bénoùville est exposé à

Risques naturels

- Inondation
- Séisme
- Tempête



Risques technologiques

- Industriel
- Transport de matières dangereuses



Le mot du Maire

Comme l'indique l'article L125-2 du code de l'environnement, « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Bien que les dangers soient localisés dans certains secteurs du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Cette brochure synthétise un document réalisé par la Préfecture du Calvados et expose les risques principaux auxquels les habitants de Bénoùville pourraient être confrontés : 3 risques naturels (inondation, séisme et tempête) et 2 risques technologiques (industriel et transport de matières dangereuses).

En étant conscient que le risque nul n'existe pas, c'est être prêt à réagir face à ces événements potentiels. Conservez ce document élaboré avec les services de l'Etat ; il vous apporte l'information claire et les consignes à respecter pour votre sécurité.

**Le Maire,
Alain LEPAREUR**

Situation

Les risques inondations sont dus :

- au débordement du canal caractérisé par une montée des eaux : lors des précédentes crues, les secteurs inondés ont été rue du Grand Clos, chemin du Lavoir, le bas de la rue du Bac du Port, et le bas de la rue du Commandant Kieffer
- au ruissellement à l'occasion de fortes pluies et d'orages.

Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturel pour les inondations du 6/01/2001, 6/05/2000, 25 au 29/12/1999, 17 au 31/01/1995, 21/06/1986.

Prévention

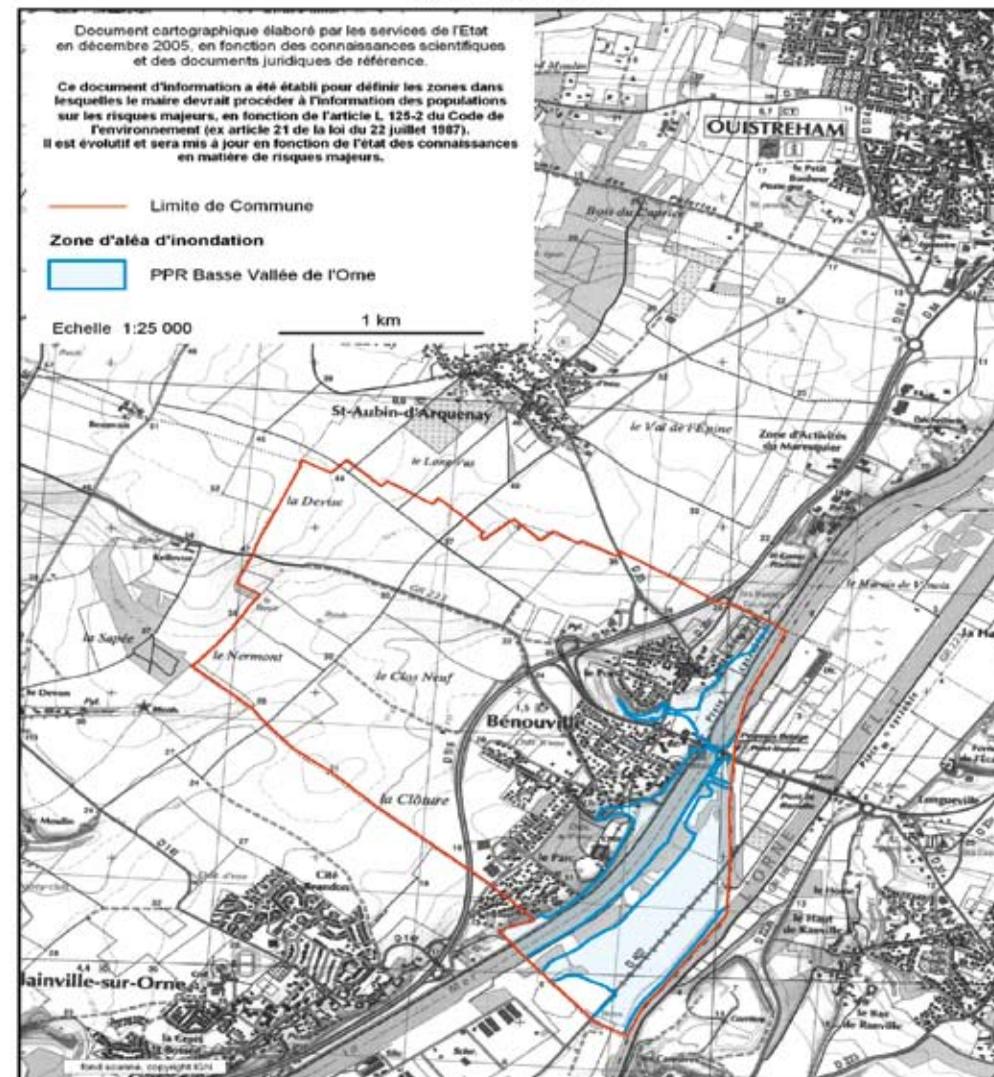
- maîtrise des zones à risque dans les documents d'urbanisme (PLU)
- création de bassins de rétention pour les nouveaux lotissements
- vérification, entretien et curage des fossés
- amélioration des réseaux de collecte des eaux pluviales

Consignes de sécurité

- écouter la radio (fréquence Radio Bleue – 102.6)
- consulter le site internet de météo France (www.météo.fr)
- fermer les portes et fenêtres
- couper le gaz et l'électricité
- mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux
- libérer le téléphone pour les secours
- abritez-vous en rejoignant les zones en hauteur
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école

En cas d'évacuation, vous serez prévenu par les services municipaux.

DOSSIER COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
Localisation des zones d'aléa de
BÉNOUVILLE
RISQUE D'INONDATION



→ LE RISQUE SISMIQUE

Situation

Bénoville peut être **sujette** à un séisme mais le risque est **très faible** .

Prévention

- prise en compte de ce risque dans les règles d'aménagement et de construction du PLU (plan local d'urbanisme)

Consignes de sécurité

Pendant les secousses

- s'éloigner des fenêtres
- se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou s'abriter sous un meuble solide
- à l'extérieur, s'éloigner des bâtiments et de tout ce qui peut s'effondrer (ex : fils électriques)

Après les secousses

- couper l'eau, le gaz, l'électricité
- ne pas prendre les ascenseurs
- évacuer des bâtiments endommagés
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- écouter la radio

La France est dotée d'un dispositif de surveillance sismique (Réseau National de Surveillance Sismique- RENASS) qui localise immédiatement la région affectée par le séisme et évalue sa magnitude. Dès que le séisme atteint une magnitude de 3,7 sur l'échelle de Richter, le RENASS transmet l'information à la Direction opérationnelle de la sécurité civile du département.

COMMUNES EXPOSEES A UN RISQUE MAJEUR
SEISME (d'après le zonage sismique français)
décret n°91-461 du 14 mai 1991



→ LE RISQUE TEMPÊTE

Situation

Toutes les communes du département peuvent être exposées à ce risque : est qualifié de tempête à terre lorsque les vents moyens sont supérieurs à 89 km/h.

Prévention

En cas de montée de tempête, vous pouvez

- consulter le site internet de Météo France (www.meteofrance.com)
- écouter le répondeur de Météo France (08.92.68.02.14)
- écouter la radio (fréquence Radio Bleue – 102.6)

Consignes de sécurité

- s'abriter
- enlever et rentrer tout objet susceptible d'être emporté
- fermer les portes et fenêtres
- éviter les déplacements
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- libérer le téléphone pour les secours

→ LE RISQUE INDUSTRIEL

Situation

La commune de Bénouville est concernée par l'implantation sur la commune de Ouistreham d'un dépôt d'hydrocarbures exploité par TOTAL France et classé SEVESO II. L'incendie et l'explosion sont les risques majeurs.

Prévention

- établissement soumis à une réglementation spécifique comprenant une étude d'impact et une étude de dangers
- des contrôles réguliers par les inspections des installations classées
- limitation de l'urbanisation sur les terrains avoisinants

Consignes de sécurité

Si nuage toxique

- se mettre à l'abri dans les locaux les plus proches
- fermer les portes et fenêtres, calfeutrer les aérations ou ventilations

Si explosion

- évacuer vers des lieux de mise en sûreté
- couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

Dans tous les cas

- écouter la radio
- ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école
- libérer les lignes pour les secours

En cas d'accident susceptible de menacer la population, c'est la Préfecture par un système d'automate qui avertit les autorités de la commune.

En cas d'évacuation, vous serez prévenu par les services municipaux.

→ LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Situation

Les accidents liés au transport de matières dangereuses peuvent se produire pratiquement n'importe où. On peut noter plus particulièrement sur la commune, la RD 514 qui traverse l'agglomération avenue commandant Kieffer ainsi que la desserte relative à la station essence de la zone commerciale du château.

Prévention

- Réglementation spécifique du transport de matières dangereuses sur le territoire national

Consignes de sécurité

Si nuage toxique

- se mettre à l'abri dans les locaux les plus proches
- fermer les portes et fenêtres, calfeutrer les aérations ou ventilations

Si explosion

- évacuer vers des lieux de mise en sûreté
- couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

Dans tous les cas

- écouter la radio
- ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école
- libérer les lignes pour les secours

En cas d'évacuation, vous serez prévenu par les services municipaux avec l'aide des forces de l'ordre et des sapeurs pompiers.

→ LE PLAN COMMUNAL DE SECOURS

En cas d'évacuation due aux risques majeurs recensés dans ce guide, le lieu d'hébergement de la commune est **LA SALLE POLYVALENTE** située rue du Grand Clos face à la Poste.



→ OÙ S'INFORMER ?

PREFECTURE DU CALVADOS

SERVICE INTERMINISTRIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

☎ : 02.31.30.66.13

Site internet : <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE BASSE-NORMANDIE

☎ : 02.31.46.70.00

Site internet : <http://basse-normandie.ecologie.gouv.fr>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

☎ : 02.31.43.15.00

Site internet : <http://calvados.equipement.gouv.fr>

MAIRIE DE BÉNOUVILLE

☎ : 02.31.44.62.01

☎ : 02.31.44.83.44

🌐 / www.mairie-benouville.fr

✉ contact@mairie-benouville.fr

Ce document d'information communal préventif sur les risques majeurs a été réalisé conformément à la loi et au décret 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, qui s'applique dans les communes où il existe un plan de prévention des risques.